

FICHE DE DONNEE DE SECURITE

1. Identification du produit et de la société

NOM DU PRODUIT : LINGETTE NETTOYANT INTRA

REFERENCES : EarClean TOWEL

FOURNISSEUR :

AUDITECH INNOVATIONS
6, Rue Alsace LORRAINE - BP 26
Cap Longpaon
76161 Darnetal Cedex 1
Tél. : (0)2 35 60 57 24 - Fax : (0)2 32 08 42 83
Mail : info@auditech-innovations.fr
Web : www.auditech-innovations.fr

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 NON TISSE : Cellulose en voie humide

2.2 SOLUTION D'IMPREGNATION :

Nature chimique : Mélange de substances organiques

Composants :

Substances	N°CAS/N°EINECS	Valeur	Symboles	Phrases R
Ethanol denat bitrex	64-17-5 / 200-578-6	<10%	F	11
Chlorure de benzalkonium	008001-54-5 / 264-151-6	<5%	Xi	36/38
Alcool tridécyl	0033055-97-8 / 221-283-9			
2-propanol céteth	000067-63-0 / 200-661-7			

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : néant

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement : néant

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau : Le produit n'irrite pas la peau dans les conditions normales d'utilisation.
- Après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
-

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : Mousse spéciale pour liquides polaires, poudre, dioxyde de carbone. L'eau peut être utilisée sous forme pulvérisée pour éteindre un feu peu important ou pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

- Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Les précautions individuelles : Non nécessaire
- Méthodes de nettoyage : Ramasser les lingettes et éliminer dans les fûts. Ne pas remettre les lingettes dans les paquets en vue de les réutiliser.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...). Ne pas jeter dans les toilettes

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution à prendre pour la manipulation :
 - Tenir hors de la portée des enfants.
 - Ne pas avaler – Produit d'usage externe.
 - Éviter tout contact avec les yeux et les muqueuses.
 - Éviter tout contact avec une peau irritée ou une plaie.
- Prévention des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage

- Exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière
- Indication concernant le stockage commun : non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage : néant

Classe de stockage

- Classe VbF : néant

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7

Équipement de protection individuel

- Protection respiratoire : Non nécessaire
- Protection des mains : Non nécessaire
- Protection des yeux : Non nécessaire

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DU LIQUIDE

- Aspect : liquide
- Odeur : mentholée
- Couleur : incolore
- pH : 5.5 – 7
- Point éclair : >96°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme
- Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue
- Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- Toxicité aiguë : Néant
- Effet primaire d'irritation :
- De la peau : Aucun effet irritant n'a été constaté dans les conditions normales d'utilisation
- Des yeux : Le produit ne doit pas être mis au contact des yeux

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

- Ne pas rejeter dans les égouts ni dans le milieu naturel

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Eliminer selon les législations locales ou nationales en vigueur.
- Demander conseil auprès des autorités locales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Néant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Selon la Directive 1999/45/CE du parlement européen et du Conseil du 31 Mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
- Cette préparation n'est pas classée comme une préparation dangereuse.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations contenues dans ces documents sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. Toutefois, elles ne peuvent constituer en aucun cas une responsabilité de notre part lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.